ucanss | la sécurité sociale

Lettre circulaire

030-06

Paris,
le mardi 8 août 2006

Émetteur : Direction des Relations Sociales

Signataires :

Mesdames, Messieurs les Directeurs des organismes de Sécurité sociale

Mesdames, Messieurs les Médecins-conseils régionaux

Objet : Actualisation et revalorisation des pensions différentielles pour 2006

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 24 décembre 1993 ayant consacré l'intégration des personnels dans les régimes Arrco et Agirc, vous avez été amené à remettre à vos agents la notification des droits à retraite constitués au 31 décembre 1993.

Je vous informe que le taux d'actualisation des prestations différentielles à servir s'établit à 1,65 % au 1er avril 2006.

Par ailleurs, je vous informe que la Commission paritaire du système différentiel réunie en séance du 6 juillet 2006 a décidé la revalorisation des prestations différentielles de 1,155 % à effet du 1er janvier 2006.

Vous trouverez ci-joint, une notice d'information mise à jour que je vous invite à distribuer aux personnels inscrits à l'effectif d'un organisme au 31 décembre 1993, et actuellement en activité, bénéficiaires d'une préretraite Arpe ou en invalidité.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

Philippe RENARD

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Modalités de liquidation et de service de la pension différentielle

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20